

COMPTE RENDU
Conseil des écoles extraordinaire du J 14/02/2013

Dates des prochains conseils d'école : V 15/03/2013 et V 07/06/2013

Ordre du jour : Mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires

1/ Présentation

Le gouvernement a décidé de mettre en place une réforme des rythmes scolaires dans le premier degré dans l'objectif de respecter les rythmes d'apprentissage et de repos de l'enfant.

Dans ce cadre, rappel des dates clés de cette réforme :

- Janvier 2013 = publication du décret pour la mise en place de cette réforme en septembre 2013
- Avril 2013 = au plus tard le 31 mars 2013, les communes doivent faire remonter et connaître au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) leur proposition quant à la mise en place de cette réforme et de l'organisation de la journée scolaire pensée.
- Mai 2013 = Information des parents sur l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2013

2/ Cadre réglementaire (décret)

- Les enfants continueront de bénéficier de 24 h d'enseignement hebdomadaire comme actuellement
- La semaine passerait de 4 jours à 4 jours et demi avec le mercredi matin (dérogation possible pour le samedi)
- 1 année scolaire de 180 jours contre 144 jours actuellement
- une journée d'enseignement maximale d'une durée de 5h30 contre 6 h actuellement
- une ½ journée de travail ne pouvant excéder 3h30
- une pause méridienne de 1h30 minimum

Aussi, 1 heure d'Activités Périscolaires Complémentaires (soutien) s'ajoutera aux 24h d'enseignement hebdomadaire pour apporter une aide aux enfants rencontrant des difficultés scolaires ; en groupe restreint.

Aussi, cette réforme est pensée pour que les élèves bénéficient d'activités périscolaires de qualité : sportives, culturelles, artistiques dans la journée ; activités devant être mises en place par les municipalités à hauteur de 3 h hebdomadaires.

En effet, les municipalités sont tenues de proposer des activités aux enfants ... de la fin des cours et ce jusqu'à 16h30.

Ces activités périscolaires sont facultatives pour les enfants (participation non obligatoire), et peuvent être payantes.

Quelques éléments :

	jours de classe sur l'année	jours de classe par semaine	heures de classe par semaine	heures annuelles enseignement	vacances d'été (semaines)
France	144 -> 180	4 -> 5 jours	24	864 h (sur 36 semaines)	8 à 9
Finlande	190	5	19	774 h à 821 h	? (Pays Bas 7)
Royaume-Uni	190	5	21 à 25 suivant l'âge		6
Allemagne	188	5	15 à 20 suivant l'âge		6

Pour information, avant la réforme Darcos de 2008 fixant la semaine scolaire à 4 jours d'école, 25% des écoles étaient à la semaine de 4 jours.

Aussi, cela fait 22 ans que la très grande majorité des écoles lyonnaises fonctionnent sur le rythme de 4 jours scolaires.

Aussi, si mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la :
-rentrée 2013 : la commune bénéficierait alors de 50 € / élève
-rentrée 2014 : la commune ne bénéficierait plus de ces 50 €

A ce jour, très peu de communes lyonnaises passeraient à 4,5 jours dès septembre 2013.

3/ Résumé des débats

La tenue de ce conseil d'école est faite pour connaître officiellement la position de la municipalité de Pusignan quant à la mise en place de cette réforme et afin que les enseignants et parents d'élèves puissent également apporter leurs idées.

Intervention de Monsieur MARBOEUF :

Les enjeux étant trop importants pour tenir compte uniquement des 50 € ...

Monsieur MARBOEUF, maire de Pusignan, précise dès le début des débats qu'il demandera le report de la mise en place de cette réforme à la rentrée 2014 pour plusieurs raisons ... même si le passage de 144 jours à 180 jours travaillés semble incontournable pour une plus grande réussite des élèves :

- arrêter, connaître, la journée scolaire ... c'est-à-dire fixer les horaires d'entrée et de sortie des élèves ; décision qui sera prise en concertation avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves.
 - souci quant au recrutement de personnel qualifié pour assurer ces temps péri-éducatifs. = qualification requise pour les intervenants (BAFA peut être non suffisant) ? Financement de ces intervenants ? Trouver les intervenants (interventions sur un temps court) !
- Nombre d'intervenants ? Coûts engendrés ? (estimation entre 120 € et 200 € par élève)
- souci d'utilisation des locaux : salles de classe, structures autres ... et déplacements des élèves !
 - souci de connaître les heures de soutien (de prise en charge des élèves rencontrant des difficultés scolaires)
 - souci de connaître le nombre d'enfants qui seront présents aux activités proposées : en effet, libre aux parents d'inscrire leur enfant ou non aux activités proposées !... après la journée de classe

Le tout dans le but de rédiger un Projet Educatif Territorial de qualité !

Ce projet résultera aussi d'un travail mené en commun par les différentes communes de la CCEL (Communauté de Communes de l'Est Lyonnais) et des communes de la circonscription de Meyzieu pour viser une cohérence des rythmes scolaires ... recherchée !

Echanges parents d'élèves- enseignants - municipalité

- Temps de midi (pause méridienne)

Monsieur MARBOEUF ne pense pas raccourcir la plage méridienne ; nécessité de garder les 2 services de restauration scolaire compte tenu du nombre important d'élèves mangeant à la cantine.

A priori, il n'y aurait pas de service de restauration scolaire le mercredi.

Activités périscolaires- horaires

Les communes sont tenues de proposer des activités péri-éducatives jusqu'à 16h30,

Propositions d'horaires d'entrée et de sortie des classes :

LMJV = 8h30 -11h30 ET 13h30-15h45

Me = 8h30 -11h30

OU

LMJV = 8h30-12h00 ET 14h00-15h45

Me = 8h30-11h30

OU

LMJV = 8h30-11h30 ET 14h15-16h30

Me = 8h30-11h30

Les enseignants sont sceptiques sur l'allongement de la pause méridienne ... quant à avoir des élèves réceptifs l'après-midi !

45 minutes de moins dans une journée ... seront-elles ressenties par les élèves ?

Les parents soulignent que si les enfants terminent la classe à 15h45 et que les parents peuvent les récupérer dès 16h30 ... le temps d'activité périscolaire réel serait guère plus de 30 minutes !

Quelles activités peuvent être menées sur cette petite plage horaire ?

A la suite de ces échanges, il paraît donc indispensable de travailler en commun : municipalité – enseignants – parents d'élèves, sur les questions de :

➤ horaires d'entrée et de sortie des classes

➤ activités mises en place après les cours, et sur quelles plages horaires exactes (pourquoi ne pas proposer des plages d'activités périscolaires se terminant après 16h30 ?)

Ces échanges ont permis de mettre en exergue également qu'il était important de connaître les effectifs des enfants qui resteraient sur l'école après la sortie des classes ; (questionnaire à l'attention des parents).

La mise en place de cette réforme nécessite une coordination importante entre les différents acteurs... et va nécessiter un travail de recueil d'informations, de recherche d'intervenants, de prises de décisions, importants.

Nous sommes donc amenés à nous rencontrer à plusieurs reprises et ce peut être avant la fin de cette année scolaire !!

Clôture de ce conseil d'école extraordinaire à 19h30